

**Pôle éducation jeunesse**

Contact : Philippe Raybaud

Fonction : directeur

LD : 04 72 39 73 13

[praybaud@ville-oullins.fr](mailto:praybaud@ville-oullins.fr)

Objet : Modalités de réouverture des écoles publiques oullinoises

Mesdames et messieurs les parents d'élèves,

La stratégie nationale de déconfinement présentée par le Gouvernement prévoit une réouverture progressive des écoles à compter du 11 mai, dans le respect du protocole sanitaire défini par le Ministère de l'Éducation Nationale.

Le processus engagé ne signifie pas un retour à la normale dès le 11 mai. Il implique des étapes successives de reprise d'activité.

A Oullins, les grands principes de la réouverture des écoles ont été établis dans le cadre d'une étroite collaboration entre la Ville d'Oullins et l'Inspection de l'Éducation Nationale. L'objectif partagé est d'assurer le retour des enfants à l'école et la reprise des personnels dans des conditions sanitaires optimales. C'est pourquoi la Ville et les écoles s'inscrivent dans le respect vigilant du protocole sanitaire qui prévoit :

- L'accueil des enfants en groupes restreints,
- La limitation du « brassage » des enfants et le « cloisonnement » des groupes,
- Le respect des gestes barrières,
- Le renforcement de l'entretien des locaux et du matériel,
- Le port du masque pour tous les adultes.

Les points détaillés ci-dessous constituent les bases de réouverture des écoles à compter du 11 mai. Ces éléments sont susceptibles d'être mis à jour en fonction de l'actualité et de l'évolution des consignes gouvernementales.

**Calendrier de reprise par niveau**

- **Lundi 11 et mardi 12 mai** : journées de prérentrée des équipes enseignantes.  
Les enfants ne seront pas accueillis sauf pour les professionnels indispensables à la gestion de crise.
- **A compter du jeudi 14 mai** : accueil des enfants de grande section, de CP et de CM2
- **A compter de début juin** : accueil des enfants de CE1, CE2 et CM1
- Aucune date de reprise n'est à ce jour arrêtée pour les enfants de toute petite section, de petite section et de moyenne section, en raison de la complexité à assurer les mesures de distanciation et le respect des gestes barrière auprès des plus petits.

- Les **enfants des personnels indispensables à la gestion de crise** (personnels soignants, force de l'ordre et de secours) continuent de pouvoir être accueillis par les écoles les lundis, mardis, jeudis et vendredis, et par la Ville les mercredis.

### Un accueil des enfants par groupes

Pour permettre l'observation des mesures de distanciation et de respect des gestes barrières les enfants seront accueillis par groupe.

- Les enfants de grande section sont accueillis par groupe de 10 enfants maximum,
- Les enfants de CP, et CM2 sont accueillis par groupe de 15 enfants maximum,
- Les groupes alternent leur présence sur l'école sur le principe d'un accueil deux jours par semaine. La composition des groupes et le rythme d'alternance des groupes sont fixés et communiqués par les écoles.
- Chaque famille indique à l'école sa volonté de scolariser ou non son enfant. Le choix exprimé par la famille ne pourra être modifié une fois exprimé et l'engage au respect de l'obligation d'assiduité de l'enfant.

### Organisation de l'école

- **Un accueil échelonné** peut être organisé au sein de chaque école pour favoriser l'observation des mesures de distanciation. Ces horaires sont portés à la connaissance des familles par l'école.

Les familles et les enfants sont invitées à faire preuve de civisme, à respecter les horaires d'entrée et de sortie de l'école, la distance d'un mètre avec les autres personnes, suivre les circuits organisés par les écoles, et éviter les attroupements aux abords des établissements.

- Il n'y aura pas de **garderie périscolaire le matin** jusqu'à nouvel ordre pour privilégier l'arrivée échelonnée des élèves.
- **Pour la restauration.** Les enfants demi-pensionnaires seront accueillis sur la pause méridienne et encadrés par le personnel municipal par groupe. Du 14 au 18 mai, le repas sera fourni par la famille sous forme de repas froid ne nécessitant pas d'être réchauffé et ne nécessitant pas de couverts. Les repas seront amenés dans sac isotherme au nom et prénom de l'enfant. Cet accueil ne donnera pas lieu à facturation.

A partir du 25 mai, si cela s'avère possible, un service de restauration sera mis en place. Les informations parviendront aux familles en temps utiles.

- La **garderie périscolaire du soir** sera limitée aux enfants des personnels indispensables à la gestion de crise (personnel soignant, aide sociale à l'enfance, forces de sécurité) et aux familles dont les deux parents travaillent. Une inscription sera demandée avant le mardi 12 mai pour les journées du 14, 15, 18 et 19 mai. Les familles devront fournir une attestation sur l'honneur mentionnant les coordonnées de l'employeur. Les horaires de remises des enfants seront fixés de 17h00 à 17h10 et 17h50 à 18h00 pour toutes les écoles.
- Le **transport « busing »** sera remis en place à compter du 14 mai. Les parents des enfants concernés sont invités à confirmer l'inscription de leur enfant avant le mardi 12 mai auprès du Point accueil familles.

- **L'accueil de loisirs du mercredi** ouvrira à compter du mercredi 20 pour un accueil de 8h 30 à 18h. Il ne concernera que les enfants scolarisés de la grande section au CM2. Les familles inscrites seront invitées à régler le montant de l'inscription sur le Portail familles.

### **Conditions sanitaires**

---

Toutes les écoles sont dotées et réapprovisionnées régulièrement en savon, serviettes jetables, masques pour les adultes, et produits d'entretien répondant aux normes préconisées par le Ministère de l'Education Nationale. Les accès, salles de classes, de restauration, cours de récréation... sont réaménagées sous le contrôle des directrices et directeurs d'école.

Des consignes exigeantes sont transmises aux enseignants, aux personnels d'entretien et aux personnels encadrants de chaque école pour veiller au respect des gestes barrières, des protocoles sanitaires, et assurer la gestion des flux aux abords et dans l'école.

Lors de son retour à l'école, chaque enfant bénéficiera d'un temps de sensibilisation aux gestes barrières. Des lavages de mains réguliers sont prévus tout au long de la journée. L'ensemble des personnels présents au sein chaque établissement est appelé à porter une grande attention aux enfants à besoins éducatifs particuliers.

Pour toute information, le Point accueil familles sera de nouveau ouvert au public à compter du lundi 11 mai. Les familles sont invitées à privilégier les démarches dématérialisées (portail familles, mail, ou téléphone), et à défaut à respecter les consignes de distanciation et à se présenter munies d'un masque.

Vous remerciant par avance pour votre prise en considération de ces informations, la Ville d'Oullins et l'ensemble de ses écoles tiennent à vous assurer de leur entière mobilisation pour assurer le retour progressif à un fonctionnement normal.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sincères salutations.

**Stéphane Garapon,**  
Inspecteur de l'Education Nationale



A handwritten signature in black ink, appearing to be 'S. Garapon'.

**Clotilde Pouzergue,**  
Maire d'Oullins,  
Conseillère métropolitaine

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Clotilde Pouzergue', written over the official seal of the Municipality of Oullins. The seal is circular and contains the text 'MAIRIE D'OULLINS' and a star.